

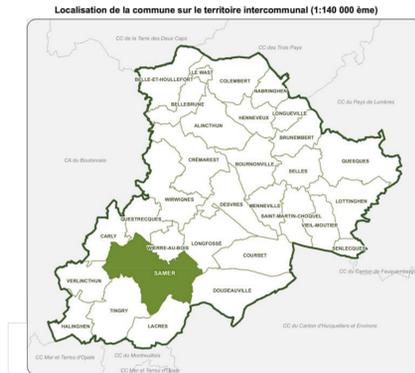
Communauté de Communes de Deseux-Samer

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C24 initial
Aléas, risques et nuisances
 EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE **SAMER**

BOULOGNE-SUR-MER (secondaire délibération prise par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
 CÔTE D'OPALE APPROBATION : le 14 novembre 2019

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019



Information : En plus des dispositions représentées au Plan Réglementaire C, il est nécessaire de consulter les Plans Réglementaires A et D.

LEGENDE
 Éléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléas Inondation / Classes d'aléa

- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

Aléa retrait/ gonflement des sols argileux

- Fort
- Moyen

Installation classées pour l'environnement

- ICPE agricole
- ICPE industriel

Autres

- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...)
- Cavité souterraine (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'information sur les Sols

Habitatage cadastre

- Bât ou groupe de bâtis séparés au cadastre
- Bât Cadastre
- Parcelaire
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voies
- Voie ferrée
- Parcelaire
- Equipements sportifs
- Limite commune
- Limite intercommunale